

# MUZIK1030 BAR

# MUZIK 1030

FORMULAIRE DE DEMANDE  
DE SOUTIEN FINANCIER ET D'AUTORISATION  
À REMPLIR PAR LES BARS

## AVANT LE CONCERT

Complétez et envoyez-nous la première partie de ce formulaire **au moins 1 mois avant le concert** via **muzik1030bar@pistache.brussels** pour demander l'autorisation de programmer un concert dans le cadre de MUZIK1030 BAR.

### BAR

◆ Nom du bar :

Rue et n° :

Commune : 1030 Schaerbeek

N° de compte: BE

◆ Organisateur (asbl, société commerciale, association de fait, etc.)

Dénomination :

N° d'entreprise :

Adresse :

◆ Responsable légal

NOM et prénom

Tél. fixe et/ou GSM

E-mail (en majuscule)

◆ Responsable sur site (si pas le responsable légal)

NOM et prénom

Tél. fixe et/ou GSM

E-mail (en majuscule)

En participant à MUZIK1030 BAR, vous acceptez les dispositions reprises dans la « checklist pour les bars » (voir 1030.be/MUZIK1030BAR).

Le concert doit se dérouler dans le respect des règles horeca en vigueur.

### CONCERT

◆ Date du concert :

Jour de semaine  Samedi  Dimanche

Heure du début :

Heure de fin :

Entrée :  gratuite -  payante :

si payante :  € (max 5 €)

Nombre de clients attendus :

Nom du groupe :

GSM de contact :

E-mail de contact (en majuscules) :

Nombre de musiciens :

Montant total du cachet des musiciens :  €

Intervention de la commune via ASBL Arts et Culture 1030 :

Nombre de musiciens x 90 € =  €

J'ai demandé au groupe de transmettre ses données via [www.1030.be/muzik1030bar/musiciens](http://www.1030.be/muzik1030bar/musiciens)

le concert se déroule **à l'intérieur**

le concert se déroule **à l'extérieur**  
> **veuillez remplir la seconde page de ce formulaire**

le bar **ne diffusera pas** de son amplifié  
> l'autorisation du / de la bourgmestre pour l'organisation de l'évènement vaut également pour dérogation au bruit de voisinage

le bar **diffusera** du son amplifié  
> **veuillez remplir la seconde page de ce formulaire**

VERSION 2023

## SI LE CONCERT SE FAIT À L'EXTÉRIEUR :

### ◆ ADRESSE EXACTE DU CONCERT (OBLIGATOIRE)

Sur la terrasse du bar (autorisée par le/la bourgmestre)

Sur une place (nom) :

Dans une rue (nom et n°) :

Autre :

### ◆ BREF DESCRIPTIF (OBLIGATOIRE)

Simple concert organisé par le bar

Concert dans le cadre d'un événement plus large (brocante, Fête de la Musique, etc.)

Nom de l'événement :

Autre :

### ◆ À QUI S'ADRESSE LE CONCERT (OBLIGATOIRE)

La clientèle habituelle du bar

Le quartier

Autre :

### ◆ MONTAGE ET DÉMONTAGE DES INSTALLATIONS (OBLIGATOIRE)

Type d'installations (podium, stands, tonnelles, etc.) :

Date(s) et heures du montage :

Date(s) et heures du démontage :

### ◆ DEMANDE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT/CIRCULATION

Emplacement(s) de stationnement à réserver : où (rue + numéros/tronçon) et quand :

Rue(s) à bloquer : où (rue + numéros/tronçon) et quand :

### ◆ FOURNIR UN PLAN D'IMPLANTATION PRÉCIS (OBLIGATOIRE) : pas de dessin, de préférence un printscreen de Google Maps complété

## SI LE BAR DIFFUSE DU SON AMPLIFIÉ :

Le(s) responsable(s) du bar s'engage(nt) à respecter la réglementation sur la diffusion de son amplifié.

Réglementation : <https://environnement.brussels/thematiques/bruit/son-amplifie-electroniquement/diffuser-du-son-amplifie-les-regles-bruxelles-3>



### ◆ Pour ce concert, le bar se situera dans la catégorie suivante :

**CATÉGORIE 1 : INFÉRIEUR OU ÉGAL À 85 DB (A)**

(restaurant, snack, café, salle de sport, magasin, grande surface...)

> afficher l'autorisation du/de la bourgmestre une fois reçue

**CATÉGORIE 2 : DE 85 DB (A) À 95 DB (A) - 110 DB (C)**

(café dansant, café spectacle, maisons de jeunes, centre culturel... qui organisent des soirées dansantes et autres concerts)

> afficher l'autorisation du/de la bourgmestre une fois reçue

> afficher le pictogramme de la catégorie 2 (disponible via le lien)

> installer un afficheur de niveaux sonores

> enregistrer et conserver les niveaux sonores diffusés (si après minuit)

**CATÉGORIE 3 : DE 95 DB (A) ET 100 DB (A) - 115 DB (C)**

(salle de concert, discothèque...)

> afficher l'autorisation du/de la bourgmestre une fois reçue

> afficher le pictogramme de la catégorie 3 (disponible via le lien)

> installer un afficheur de niveaux sonores

> enregistrer et conserver les niveaux sonores diffusés

> mise à disposition d'une zone de repos et de bouchons d'oreille

> désignation d'une personne de référence pour faire respecter la législation

1030.BE/MUZIK1030BAR

VERSION 2023

